



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-025

Tarifs applicables pour les actions proposées au sein des structures du service art contemporain (Culture)

8.9

Rapporteur : Fouzia KAMAL

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	35
Nombre de pouvoirs	4
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1^{er} février 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID

Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Sabine FRETEY donne procuration à Laurent FONTAINE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN

Le service Art Contemporain à travers les structures municipales Centre d'art contemporain l'Ar(T)senal, la Chapelle de l'Hôtel-Dieu et la Micro-Folie développent de plus en plus d'actions en direction de tous les publics.

Ces actions participent au dynamisme culturel de la ville et permettent aux usagers ; individuels : adultes ou jeunes publics ; groupes : familles ou entreprises, etc. de se rencontrer, d'échanger et grandir autour d'une création en commun, d'avoir la curiosité de l'autre, de développer leurs connaissances artistiques, de favoriser le dialogue intergénérationnel, de développer leur sens de la créativité et du travail manuel, mais également de dénicher un cadeau unique et exceptionnel.

Nota bene : Dans chacune des structures l'Ar(T)senal et Micro-Folie des espaces peuvent être utilisés pour des moments de pause goûter / détente ce qui explique le choix de proposer des encas à la vente.

	Micro-Folie	L'arTsenal	Hôtel-dieu
Location événementielle	Privatisation entreprise journée atelier (forfait 3h) : 500 €	Anniversaire pour enfants entre 6 et 15 ans – 12 enfants max – sans le goûter : 12 € par enfant Déplacement d'une équipe pédagogique pour une visite / atelier par classe, hors agglo : 50 € Soirée entreprise avec atelier - (forfait de 5h) : 1500 € Privatisation entreprise (forfait 3h) journée atelier : 500 €	Location per Diem hors montage démontage pour les artistes et les associations hors Dreux : 80 €
Matières premières ateliers Micro-Folie	T-shirt + flex : 4 € Tote bag + flex : 3 €		
Snacking	Café dosette : 0.5 € Thé sachet : 0.5 € Eau bouteille : 0.5 € Canette soda : 1 € Snack : 1€ Sachet de bonbons : 1 €		
Boutique l'arTsenal	Tote bag floqué : 4€ Catalogues en cours : 10 € Catalogues déclassés : 5 € Coffret collector : 10 € (bel objet regroupant l'ensemble de la collection)		

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Fouzia KAMAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

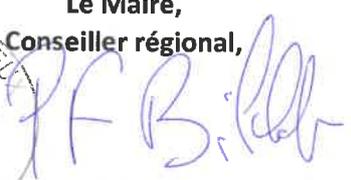
- Approuve cette évolution des tarifs applicables pour les actions proposées au sein des établissements culturels du service art contemporain.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 09 février 2023

**Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric BILLET



Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20230209-DEL2023-025-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023